

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	20
Informations spécifiques	21
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
Annexes aux comptes annuels	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	64
Inventaire	69
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	73
Annexe(s)	76
Information SFDR	77

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Non applicable.

Objectif de gestion

Le fonds SOLIDARITE est un fonds solidaire dont l'objectif de gestion est la recherche de performance à travers une allocation flexible, en investissant dans des actifs privilégiant une approche socialement responsable.

Les OPC sélectionnés ont vocation à être constitués d'actifs respectant les critères liés au développement durable couvrant la dimension sociale, l'environnement et la gouvernance d'entreprise.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)

Produits de taux (Obligations d'Etats, Corporates et Instruments monétaires)

Le FCP a vocation à être exposé aux produits de taux à hauteur de 65% minimum de son actif net.

L'univers d'investissement des produits de taux du portefeuille est centré sur les obligations d'Etats et les Obligations Corporate, principalement émises en euro et appartenant à l'univers « Investment Grade » au sens des agences de notation (correspondant à une notation minimale de BBB- dans l'échelle S&P et/ou de Baa3 dans l'échelle Moody's et/ou BBB- dans celle de fitch Ratings). Dans le cas où un titre est noté différemment par les agences de notation, la méthode basée sur le critère de rating médian sera retenue.

Le portefeuille pourra investir dans tous types d'obligations :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées (inflation, TEC,...)
- Autres : titres participatifs, titres subordonnés.

Le portefeuille pourra investir dans les OPC de taux suivants :

- OPC spécialisés sur la gestion des obligations corporate privilégiant les critères de développement durable,
- OPC spécialisés sur la gestion des obligations gouvernementales de la zone euro.
- OPC spécialisés sur la gestion d'obligations convertibles.

Le fonds pourra ainsi investir, via des OPC, dans tous types d'obligations et de toute maturité : obligations à taux fixe, obligations à taux variable, titres participatifs, titres subordonnés, obligations perpétuelles et de manière accessoire des Asset Backed Securities et Mortgage Back Securities.

Fourchette de sensibilité : 1 à 4

Produits Actions

L'univers d'investissement des actions contenues dans le portefeuille est majoritairement exposé sur les actions de sociétés européennes cotées. Le Fonds pourra être exposée au marché des actions entre 0% et 25% de l'actif net.

Le fonds pourra également être exposé au marché actions via des OPC.

Liquidités

La gestion de la trésorerie est assurée par la détention d'OPC monétaires.

Devises

Risque de change limité à 30% de l'actif net. Devises : Toutes les devises.

Profil de risque

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou public, ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPC, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPC peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements du FCP pourront être réalisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié à la surexposition :

L'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de l'OPC jusqu'à 150% de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPC, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque indirect (au travers l'investissement en OPC) et accessoire lié à l'utilisation d'ABS (Asset Backed Securities) et de MBS (Mortgage Backed Securities) :

Le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de liquidité et de valorisation lié à l'investissement dans des FCPR et des entreprises solidaires (accessoire) :

Le risque de liquidité est lié à la nature des FCPR et des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le FCP existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés ou les parts de FCPR à l'actif du FCP dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La

matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du FCP. En raison de l'investissement en actifs solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FCP).

Le risque de valorisation est lié à la nature des FCPR et des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de valorisation présent dans le FCP existe essentiellement du fait de la souscription puis de la valorisation de ces actifs des titres solidaires à l'actif du FCP en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément. La matérialisation de ce risque peut impacter négativement la valeur liquidative du FCP. En raison de l'investissement dans ces actifs, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FCP).

Risque de contrepartie :

L'OPC a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

L'OPC peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie :

L'OPC est exposé au risque de réinvestissement et/ou à la remise en garantie des titres reçus à titre de collatéral. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser en fonction de la fluctuation des titres réutilisés ou des titres acquis par investissement du collatéral espèces reçu.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Compte rendu d'activité

Juillet 2022

Le mois de juillet a été marqué, dans les grandes économies avancées, par des chiffres d'inflation toujours plus élevés, par de nouveaux signes de ralentissement de la croissance et par de fortes hausses de taux directeurs de part de la BCE comme de la Réserve fédérale américaine. En Chine, toujours au prise avec les conséquences de sa politique zéro COVID, la croissance a déçu au second semestre. Dans les autres économies émergentes, l'inflation est, en général, restée élevée, conduisant plusieurs banques centrales à relever leurs taux. Sur les marchés, les actions ont rebondi tandis que les rendements des obligations des grands pays développés se sont repliés. Le mois de juillet a été marqué par un recul significatif des taux souverains et un niveau de volatilité élevé, reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance. Le taux allemand à 10 ans a chuté à 0.9%, enregistrant une baisse de 61bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 2.7% enregistrant un recul de 38pb. Les perspectives de croissance mondiale sont revues à la baisse. L'inflation et la guerre en Ukraine vont peser sur l'activité notamment aux Etats-Unis et en Europe. De plus, le ralentissement sera exacerbé par le durcissement des politiques monétaires. Les banques centrales ont continué de prendre des mesures agressives pour calmer l'inflation. Le FOMC a procédé à une deuxième hausse consécutive des taux de 75 points de base portant la fourchette cible des taux à 2,25-2,5 %. La BCE a relevé son taux de dépôt de 50pb à 0%. Les banques centrales demeurent très préoccupées par l'inflation et reste déterminées à poursuivre la hausse des taux pour ralentir la demande. Le mois de juillet a été marqué par un rebond des marchés d'actions. Le MSCI World AC a bondi de 6,9% sous l'effet du repli des taux longs (le 10 ans américain est passé de 3,02% à 2,67% au 31 juillet). Les Etats-Unis (+9,2%), très sensibles aux taux, ont particulièrement bien performé. Les émergents (-0,3%), et notamment le marché chinois (-9,9%) ont souffert. Le Japon (+4,0% en devise locale) a quant à lui continué de profiter de la faiblesse de sa devise, même si celle-ci s'est appréciée fortement en fin de mois. La zone euro (+7,2%) a elle aussi suivi la tendance haussière. Le marché britannique (+3,4%) a continué son ascension. Les marchés européens ont été tirés par les valeurs cycliques (+7,8%) qui ont surperformé les défensives (+3,5%). Les valeurs de croissance (+9,7%) ont de leur côté surperformé les valeurs Value (+2,4%). En termes de secteurs, la technologie (+15,1%) et l'immobilier (+12,6%) ont profité de la baisse des taux longs. L'industrie (+12,3%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (+10,9%) ont aussi vu un regain d'intérêt de la part des investisseurs. Seul les télécoms (-0.9%) affichent une performance négative ce mois-ci. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé une position plutôt neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique, même si les pressions à la baisse sur l'activité restent un facteur de risque élevé. En relatif, la Chine et les Etats-Unis nous semblent plus immunes à la crise Russo-Ukrainienne que la zone euro qui voit son économie et son approvisionnement énergétique impactée. En ce sens, nous maintenons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables. Focus sur le Secteur pétrolier et gazier : Le secteur pétrolier est de loin le plus controversé en matière de transition énergétique. Il catalyse l'attention des ONG engagées sur le climat puisqu'excepté le charbon il fournit toutes les énergies fossiles qui une fois brûlées par le reste de l'économie émettent plus de la moitié des émissions de CO2 d'origine humaine. Réduire cette partie des émissions qui est sous les projecteurs ne relèvent donc pas que des entreprises pétrolières mais principalement des activités consommant ces énergies fossiles, aux premier rangs desquelles sont le transport routier, l'utilisation des habitations, l'industrie ainsi que les transports aériens et maritimes. Cependant, les entreprises pétrolières gardent un rôle central dans la transition énergétique en agissant sur deux niveaux : Réduire leurs émissions de carbone et de méthane générées directement dans le cadre de leur activité, qui représentent à elles seules plus de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.. Changer structurellement leur modèle économique en accord avec la nécessité pour l'économie de sortir de sa dépendance aux énergies fossiles, ce qui implique de remplacer progressivement leur activité de provision d'énergies fossiles par la provision d'énergies bas carbone. En plus des émissions de gaz à effet de serre, les sociétés pétrolières ont aussi d'autres impacts environnementaux substantiels tels que la pollution des eaux et sols engendrée par les fuites de pétrole très fréquentes, pouvant dégrader fortement les habitats naturels. Ces entreprises exploitant les ressources pétrolières des pays, leurs liens financiers avec les gouvernements

sont étroits, faisant de ce secteur un des plus à risque en termes de corruption, notamment dans les pays émergents. Enfin, extraire et manipuler des hydrocarbures qui sont inflammables est une activité particulièrement à risque, la sécurité des employés est donc aussi un sujet d'attention particulier pour ce secteur. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 48 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Août 2022

L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales continuent de communiquer sur la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, même si cela doit freiner encore davantage la croissance. La Chine, pour sa part, continue de subir les effets de sa politique anti-COVID et des difficultés de son secteur immobilier. Au cours du mois d'août, les actions ont baissé alors que les rendements obligataires sont remontés après leur baisse de juillet. Le marché des taux continue d'enregistrer une très forte volatilité. Après un mois de juillet marqué par un recul significatif des taux souverains, les taux en août ont affiché -à nouveau- de fortes hausses reflétant les craintes des investisseurs sur l'inflation. Ainsi, le taux allemand à 10 ans a augmenté à 1.55%, enregistrant une hausse de 78bp. Le taux US à 10 ans a clôturé le mois à 3.2% enregistrant une hausse de 69pb. En effet, La Fed, la BCE et la BoE ont adopté un ton beaucoup plus agressif dans leur lutte contre l'inflation. Les banques centrales restent beaucoup plus préoccupées par le risque de désencrage des anticipations d'inflation que par les risques baissiers pesant sur la croissance. Plus l'inflation reste élevée longtemps, plus le risque de développement d'une boucle d'inflation prix-salaires est probable. Les banques centrales veulent ralentir la demande et sont déterminées à poursuivre la hausse des taux. Le risque de fort ralentissement ou même de récession semble de plus en plus accepté par les banquiers centraux. La performance des actions au mois d'août se solde par une baisse alors qu'elles avaient bien entamé le mois. Les espoirs d'inflexion à la baisse des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, ont en effet été contrecarrés notamment par la déclaration de J. Powell à Jackson Hole. Ainsi, le MSCI World AC perd -3.1% sur le mois. Le marché américain cède -4.1%, la zone euro perd encore davantage (-5.1%) alors que les risques de stagflation se matérialisent dans la région. Le marché britannique (-2.2%), riche en valeurs pétrolières, les marchés émergents (+0.8%), et notamment la Chine (+0.5%), ainsi que le Japon (+1%) résistent mieux. En Europe, après s'être repris au mois de juillet, les secteurs cycliques sous-performent à nouveau les secteurs dits « défensifs ». Parmi les secteurs cycliques, citons notamment l'immobilier (-11.6%), la technologie (-8.2%), les industrielles (-7%) et la consommation discrétionnaire (-5%). Parmi les secteurs défensifs, la consommation de base (-2.2%), les services de communication (-3.4%) et les services publics (-4.5%) s'en sortent mieux. La santé est un peu plus à la peine (-6.5%). Autrement les financières (banques -0.1% et l'assurance +0.7%) ont très bien résisté ; L'énergie (+4.6%) s'est aussi bien repris. Financières, Energie et Défensives ont ainsi largement contribué à la surperformance du style Value (-2.4%) par rapport au style croissance (-5.7%) sur le mois. La détermination des Banques Centrales à prioriser la lutte contre l'inflation avant tout incite en effet à la prudence sur la partie obligataire. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre positionnement sur la courbe des taux vise à privilégier la partie longue au détriment du segment court, induisant ainsi une position à l'aplatissement des courbes. Enfin, dans un souci de prudence, nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons renforcé notre exposition à la dette privée US de bonne notation, couverte du risque de taux. Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions pour atteindre un positionnement plus prudent. La valorisation des marchés actions correspond à des niveaux que nous jugeons très bas (hors actions US), mais le contexte macro-économique qui continue de se dégrader risque de peser sur la qualité des résultats à venir. De plus, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 48 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Septembre 2022

La conjoncture a continué de se dégrader dans les grandes économies avancées en septembre, quoique de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis. En Chine, l'activité reste pénalisée par la persistance de restrictions anti-COVID et les difficultés du secteur immobilier. Sur fond d'inflation toujours très élevée (et encore en accélération en Europe), la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs. Sur les marchés, les actions ont baissé tandis que les rendements obligataires ont fortement progressé. Les marchés de taux d'intérêt sont toujours marqués par une forte volatilité. Les taux restent à la hausse. L'inflation continue de surprendre à la hausse. Le marché du travail américain reste résilient. En Europe, de plus en plus d'entreprises et de ménages seront significativement impactés par la récente hausse des prix de l'énergie dans les mois à venir lors de la renégociation de leur contrat annuel ou pluriannuel. Dans ce contexte, les banques centrales maintiennent un biais non accommodant. Les banques centrales considèrent que l'inflation reste une priorité. En Europe, les importants volumes d'émission à venir exercent une pression à la hausse sur les taux. La hausse des prix de l'énergie pousse en effet les gouvernements européens à soutenir la demande en plafonnant les prix et en soutenant directement les ménages et les entreprises. Le ton plus agressif des banques centrales a entraîné une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le MSCI World AC a perdu -8,6% sur le mois. En ce qui concerne les marchés développés, le marché américain a affiché une performance négative ce mois-ci (-9,4 %), les valeurs de croissance ayant souffert d'une nouvelle hausse des taux de la Fed. Le marché de la zone euro (-6,4 %) a suivi la tendance baissière, le risque de récession augmentant. Le marché japonais a baissé de -7,2 %. Sur le front des pays émergents, l'appréciation du dollar a continué de pénaliser le marché des actions émergentes (-9,6%). La Chine a été le principal détracteur et a reculé de -14,2%. En Europe, tous les secteurs ont terminé le mois en territoire négatif. Les secteurs les plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, tels que l'immobilier (-17,0%) et la Tech (-8,1%), ont souffert ce mois-ci. Toujours du côté cyclique, les secteurs de l'industrie (-6,6 %) et de la consommation discrétionnaire (-8,0 %) ont enregistré de mauvaises performances. La performance positive du secteur de l'énergie générée le mois dernier a été en grande partie effacée ce mois-ci (-4,0 %). La surperformance des valeurs dites « Value » par rapport aux valeurs de croissance s'est poursuivie (-5,7 % contre -6,5 %), les secteurs de l'énergie et de la finance ayant été les principaux contributeurs. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille. Sur le plan géographique, nous conservons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Compte tenu de la forte volatilité actuelle sur la dette italienne, en lien avec le contexte politique nous adoptons une position neutre sur ces obligations. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons réduit notre positionnement sur les marchés actions : la valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique nous apparaît de moins en moins constructif. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 48 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt, auxquels s'ajoutent les difficultés spécifiques de la Chine. Le mois d'octobre a été marqué, notamment, par une forte hausse des taux directeurs de la BCE et par un épisode de tensions financières et politiques au Royaume-Uni. Sur les marchés, durant le même mois, les rendements obligataires ont connu un début de stabilisation à des niveaux élevés, tandis que les indices d'actions ont réalisé, en majorité, des performances positives. Les taux restent globalement orientés à la hausse mais commencent à se stabiliser. L'inflation a continué de surprendre à la hausse et a atteint un nouveau record historique à 10,7% dans la zone euro. On note, cependant, un changement de ton dans la communication de certaines banques centrales et notamment de la BCE. Christine Lagarde a reconnu que "l'inflation reste beaucoup trop élevée et restera au-dessus de notre objectif pendant une période prolongée". Mais, le dernier communiqué de la BCE suggère, également, une préoccupation croissante concernant les risques de récession et la volonté de prendre en compte l'impact du resserrement monétaire déjà effectué. Dans ce contexte où les banques centrales pourraient mieux prendre en compte le ralentissement économique et ralentir le resserrement monétaire, les marchés du crédit

se sont bien comportés. Les actions ont profité en octobre de publications de résultats trimestriels globalement rassurantes alors qu'après une forte hausse, les rendements obligataires ont fini par consolider. Le MSCI World AC a progressé de +6,0% sur le mois. Le marché américain affiche une performance similaire à celle de la Zone Euro (+7,8%) malgré des résultats décevants des grandes valeurs technologiques. L'Italie ressort en tête avec une hausse de +10,3%, suivi de la France (+8,5%), l'Allemagne (+8,4%) et de l'Espagne (+8%). Le MSCI Europe fait moins bien (+6,0%), notamment à cause du Royaume-Uni (+2,7%), qui a pâti des tumultes budgétaire et politique mais surtout de son caractère plus défensif dans ce rebond de marché. Le marché japonais a suivi la tendance haussière (+5,7%). Les marchés émergents ont sous-performé et clôturèrent le mois en territoire négatif (-2,7%). La Chine (-16,4%) est la principale contributrice à cette baisse alors que les marchés d'Amérique Latine se comportent beaucoup mieux (+7,1%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». Le secteur de l'énergie reste le principal contributeur (+10,3%). Les secteurs de l'industrie (+9,8%), la technologie (+7,5%) et l'assurance (+7,2%) font aussi mieux que l'indice de référence. En outre, les valeurs dites « Value » (+7,2%) ont surperformé les valeurs de croissance (+4,8%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la forte tension des rendements pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Nous nous inscrivons dorénavant avec une sensibilité proche de celle des indices de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Notre souhait de rester prudent nous a conduit à solder notre exposition sur les dettes subordonnées ainsi que sur le fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. De fait, la crise Russo-Ukrainienne impacte toujours l'économie et l'approvisionnement énergétique de la zone euro. En ce sens, nous maintenons une sous-pondération sur cette zone géographique. Focus sur le secteur des semi-conducteurs : L'industrie des semi-conducteurs est une industrie relativement propre et un catalyseur majeur de la transformation numérique de l'économie mondiale. L'industrie est diversifiée, avec plusieurs modèles d'entreprises principaux, allant des fonderies "pure-play" (non diversifiées) et des entreprises sans usine aux sociétés avec des offres diversifiées qui peuvent inclure des appareils ou des logiciels grand public. Bien que chaque modèle soit confronté à ses propres problématiques ESG, l'industrie des semi-conducteurs est un contributeur relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Elle est responsable d'un peu moins de 1 % des émissions de GES et de moins de 2 % de la consommation d'électricité. La fabrication de puces est gourmande en eau, mais les entreprises de semi-conducteurs sont de plus en plus conscientes du problème et s'y attaquent en optimisant l'utilisation de l'eau et en intégrant les risques de pénurie d'eau dans leurs plans de continuité des activités. L'utilisation de minéraux rares dans certains des processus de fabrication oblige les entreprises du secteur à élaborer des politiques et des processus pour garantir un approvisionnement responsable. Les talents, en particulier ceux issus de milieux divers, restent également un défi permanent. De nombreuses entreprises s'efforcent d'embaucher davantage d'ingénieurs qualifiés issus de minorités et ont mis en place des programmes visant à promouvoir les carrières en sciences et en ingénierie auprès des jeunes femmes. Enfin, l'utilisation responsable des produits par les consommateurs finaux, notamment dans le secteur de la défense, est une préoccupation grandissante, à laquelle les entreprises devraient répondre par une due diligence (vérification diligente) accrue à l'égard des clients. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée, du resserrement de la politique monétaire dans la majorité des pays, et des difficultés spécifiques (effets de la politique zéro-COVID) de la Chine. Pour l'heure, le ralentissement est moins sévère aux Etats-Unis (moins exposés à la hausse du prix du gaz naturel) qu'en zone euro. Sur les marchés, le rebond des actions s'est poursuivi tandis que les rendements obligataires se sont nettement repliés. Les rendements obligataires affichent une baisse marquée en octobre. Le 10 ans US enregistre un recul de presque 50 points de base pour atteindre 3,5%. Le 10 ans allemand baisse de 32 points de base pour clôturer le mois à 1,8%. Ces mouvements de taux s'expliquent par les bonnes nouvelles du côté de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique.

Les marchés ont également bien réagi au discours plus accommodant de la Fed. Lors de son dernier discours à Washington, Jerome Powell a déclaré que "la banque centrale américaine pourrait freiner dès le mois de décembre le rythme de ses hausses de taux" et "nous approchons du niveau qui devrait être suffisant pour faire refluer l'inflation". Les investisseurs anticipent la fin du cycle de hausse de la Fed au premier semestre. Ce contexte a été très favorable aux marchés du crédit. Le rebond des actions du mois d'octobre s'est poursuivi en novembre, parallèlement à la baisse des rendements obligataires. Le MSCI World AC a progressé de +6,1% sur le mois. La correction du dollar a soulagé les marchés qui y sont sensibles et qui étaient survendus. Le MSCI Marchés Emergents ressort en tête ce mois-ci (+11,5%). Les principaux contributeurs sont la Chine (+28,3%) et Taiwan (+17,2%) alors que le MSCI Amérique Latine (-1,7%) qui s'était mieux comporté jusque-là cette année fait moins bien. De même, la Zone Euro a surperformé le MSCI Europe (+8,3% vs +6,8%) en parti grâce au rebond de l'Eurodollar, le Royaume-Uni (+6,7%) est en ligne et la Suisse (+2,7%) ferme la marche. Après un excellent début d'année, le MSCI Japan sous-performe sur le mois, qu'il clôture néanmoins en territoire positif (+2,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs », contrairement à la tendance depuis le début d'année. Les secteurs de biens de consommations cycliques (+13,8%) ainsi que la Technologie (+10,3%) sont les principaux contributeurs. Les financières se sont très bien comportées ce mois-ci (+8,7%). Les matériaux (+9,7%) ont fait mieux que l'énergie (+4,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,0%) ont surperformé que légèrement les valeurs dites « Value » (+6,7%) alors qu'elles accusent un fort retard depuis le début de l'année.

Focus sur le Secteur Agroalimentaire : Étant donné que les acteurs du secteur agroalimentaire dépendent principalement de la nature pour leur approvisionnement en matières premières - et des particuliers pour la consommation de leurs produits - les questions environnementales et sociales sont des priorités majeures et étroitement liées pour le secteur. Les défis environnementaux du secteur se situent principalement au niveau de la chaîne d'approvisionnement. En effet, l'agriculture est responsable de 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de 70% des prélèvements hydriques. La biodiversité est affectée par les pratiques de déforestation (huile de palme et soja), la pollution (engrais et fertilisants) et l'utilisation de plastique pour les emballages. Les questions sociales dans le secteur alimentaire se concentrent sur : 1. La santé des consommateurs : intoxication, nutrition (sel-gras-sucre) et nouveaux enjeux (bio, protéines végétales). 2. L'impact social en amont : fournisseurs et communautés locales (71% du travail des enfants se fait dans l'agriculture ; les matières premières à risque étant le cacao, le soja, le café et l'huile de palme). Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. Les taux sont restés orientés à la hausse durant le mois de décembre 2022. Le rendement des obligations d'Etat allemandes à 10 ans a enregistré une hausse de plus de 50pb et a franchi le seuil de 2,4%. Les emprunts d'Etat américains offrent une rémunération proche de 3,9% à 10 ans. La BCE et la Fed ont pris un virage « hawkish » en décembre face à une inflation plus persistante que prévu. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par le marché du travail tendu et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Le rebond des actions qui a commencé début du 4ème trimestre s'est altéré en décembre en réponse à un sursaut des rendements obligataires. Le MSCI World AC a cédé -4,9% sur le mois. Le marché américain, le plus touché, ressort dernier ce mois-ci (-6,0%). L'Europe fait mieux (-2,8%) en grande partie grâce à la résilience du marché britannique (-1,5%). En Zone Euro (-3,7%), le Portugal ressort en tête, affichant une performance positive de +0,3%, suivi de l'Espagne (-1,4%). Les pays dit « Core » font moins bien, en particulier les Pays-Bas en recul de -5,9% ce mois-ci. Le MSCI Japan sous-performe aussi en Décembre (-5,3%). Les marchés émergents (-2,2%) ont mieux réagi et ont surperformé les marchés développés (-5,2%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+4,8%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le rouge à l'exception du secteur bancaire (+0,8%) et de l'assurance (+0,1%). Le secteur de l'IT - secteur notamment impacté par les taux d'intérêt - ferme la marche,

en recul de -8.6% sur le mois. Plus globalement, les valeurs de croissance (-3,8%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (-1,8%) qui confirment ainsi leur plus meilleure résilience sur cette année 2022. Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et avons récemment profité de la hausse des rendements faisant suite au discours de Christine Lagarde pour réduire la sous-sensibilité de nos portefeuilles. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous avons conservé notre positionnement sur les marchés actions : nous restons légèrement sous-exposés. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie chinoise a, pour sa part, rebondi alors que la tendance à plutôt été à la baisse de la croissance dans les autres économies émergentes. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du H2 2022. Les actions ont connu un bon début d'année tandis que les rendements obligataires des grandes économies avancées se sont repliés. Les rendements des obligations core de la zone euro marquent un léger recul en janvier. Pour les marchés, l'inflation recule et la fin du resserrement monétaire est proche pour la Fed et la BCE. Le ton des banques centrales a été perçu comme plus accommodant. Sur les marchés du crédit, l'aversion pour le risque continue de baisser. Les marchés du crédit en euros ont surperformé les rendements d'état (Euro Investment Grade : +1% et Euro High Yield : +2.6%). Ces performances ont été alimentées par des données économiques plus solides que prévues et par un recul de l'inflation. Le consensus sur la zone euro a nettement évolué ces dernières semaines. La probabilité du scénario du pire à cause de fortes tensions sur l'énergie a très fortement baissé. Très bon début d'année pour les marchés d'actions. Avec des rendements obligataires en déclin, combinés à des données économiques réconfortantes, les investisseurs semblent avoir acheté le scénario du « Soft Landing » évoqué par J. Powell. Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois. L'Europe fait mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le vert. Le mois de janvier est marqué par l'hégémonie des valeurs cycliques (+10,8%) contre les valeurs défensives (+1,1%). En tête, le secteur de la consommation cyclique (+14,6%) suivi du secteur bancaire (+14,3%) et de la technologie (+13,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,2%) font légèrement mieux que les valeurs dites « Value » (+6,6%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. En effet, les Banques Centrales en ce début d'année adoptent un discours plus modéré ayant provoqué un recul sensible des rendements obligataires, notamment en zone euro. Une réaction des marchés qui nous semble excessive au regard des risques encore présents sur l'inflation sous-jacente, et qui nous ont conduit à maintenir une sensibilité globale de nos portefeuilles inférieure à celle de notre indice de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Focus sur le secteur des Banques : La Gouvernance est l'élément ESG le plus important pour le secteur bancaire: la clarté des objectifs, une structure de gouvernance solide, des incitations correctes pour la direction générale et dans toute l'organisation, une bonne gestion des risques, un audit et une conformité afin d'éviter les controverses trop fréquentes qui affectent les banques. En matière d'Environnement, le facteur le plus important est l'effet indirect de leurs activités: ce que les banques financent, dans quoi elles investissent et ce qu'elles proposent comme investissements à leurs clients. En ce qui concerne le pilier social, l'aspect le plus important est le marketing responsable: offrir des produits et services qui répondent aux besoins des clients, la qualité et la

transparence des informations, la confidentialité et la sécurité des informations clients qu'elles gèrent. L'inclusion financière est également un facteur important, ainsi que le développement du capital humain étant donné l'importante main-d'œuvre employée dans le secteur. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. L'inflation, pour sa part, a surpris à la hausse, ce qui a conduit les marchés à réviser leurs anticipations de taux directeurs. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont relevé leurs taux en début de mois et communiqué sur d'autres hausses à venir. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement progressé tandis que les indices d'actions ont connu des performances diverses, légèrement positives en Europe mais négatives aux Etats-Unis. Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2.7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3.9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. En effet, la Fed demeure préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation dans le secteur des services. Sur le marché du travail, la demande de travailleurs dépasse encore largement l'offre de travailleurs disponibles. Il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre d'environ 3,5 millions de personnes par rapport au niveau d'avant la pandémie. De son côté, la BCE s'attend à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que les mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Avec des rendements obligataires en hausse, les marchés d'actions ont souffert au mois de février. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume Uni (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Seul Taiwan (+0,3%) affiche un rendement mensuel positif. En Europe, les valeurs cycliques surperforment les valeurs dites défensives. En tête, le secteur bancaire (+5,9%) suivi du secteur de l'énergie (+5%) et celui des télécommunications (+5%). Les secteurs des matériaux (-3,2%), mais aussi de l'immobilier (-2,5%) et de la technologie (-0,6%) - secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt -, ont davantage souffert ce mois-ci. En outre, les valeurs dites « Value » (+2,0%) font mieux que les valeurs de croissance (+0,5%). Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. Face à une inflation sous-jacente toujours en progression, les Banques Centrales adoptent un discours plus ferme soulignant la nécessité de poursuivre une politique monétaire restrictive et provoquant ainsi une nouvelle tension des rendements obligataires. Une réaction des marchés qui nous semble excessive, et qui nous a conduit à renforcer la sensibilité globale de nos portefeuilles au-delà de celle de notre indice de référence. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services à la collectivité, un secteur qui nous paraît bénéficier du contexte de hausse des prix de l'énergie et apporter aussi un côté défensif. Ce dernier point est aussi vrai pour les services de télécommunication que nous avons aussi en position contre le marché. De plus, nous avons pris nos bénéfices sur le secteur technologique européen, le mouvement haussier nous a été favorable et le timing nous paraît adéquat pour réduire notre exposition quitte à y revenir ultérieurement. Enfin, nous avons introduit une exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour

plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. Les taux de marché ont fortement baissé en mars. Le 10 ans US a reculé de 60pb pour clôturer le mois à 3.4% et le 10 ans allemand a baissé de plus de 40bp à 2.3%. Les nuages s'accumulent sur la croissance. Les investisseurs craignent que les tensions sur le secteur bancaire accélèrent la baisse de la production de crédit. Le marché anticipe aujourd'hui des banques centrales plus prudentes. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs d'un demi-point de pourcentage, portant le taux de dépôt à 3,0%. L'inflation demeure la priorité de la BCE : « L'inflation devrait rester trop forte pendant une période trop longue ». La BCE reste inquiète du niveau élevé d'inflation, des tensions sur les salaires, de la hausse des marges des entreprises et des mesures de soutien public pas assez ciblées. Cependant, l'approche de la BCE devrait être plus prudente. Elle ne s'est pas engagée à de futures hausses de taux, soulignant que les décisions seront prises au fur et à mesure des réunions et en fonction des données. La tourmente dans le secteur bancaire suite aux faillites de plusieurs banques régionales aux Etats-Unis ainsi que celle liée à Credit Suisse en Europe ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro (+0,6%) surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni (-3.3%) et la Suède (-1,7%). Le marché suisse (+0,6%) , quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal (+4,1%), les Pays-Bas (+2,5%), suivis de l'Allemagne (+1,5%) ressortent en tête. Le MSCI Japon surperforme légèrement aussi en mars (+0,6%). Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG). Nous restons légèrement sous-exposés sur les marchés actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Focus sur le secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. La volatilité sur les marchés de taux a baissé ces dernières semaines après les niveaux record atteints mi-mars. L'écart entre les taux US et Euro s'est creusé en avril. Le 10 ans allemand a augmenté de 15pb pour clôturer le mois à 2.7% alors que le 10 ans US a reculé de 3pb à 4%. L'inflation américaine a surpris à la hausse. Les investisseurs sont désormais plus prudents sur la capacité de la Fed à baisser ses taux. Les marchés s'attendent maintenant à ce que le taux des Fed Funds augmente de 25pb en mai et baisse de 25pb en novembre et décembre. La probabilité d'une baisse en septembre n'est plus que de 50 %. En zone euro, l'activité économique est résiliente et l'inflation reste élevée. La probabilité d'une récession en 2023 a fortement baissé grâce au recul du prix de l'énergie. Les investisseurs s'attendent maintenant à ce que la BCE relève ses taux de 25 points de base en mai et juin. La probabilité d'une hausse en juin n'est plus que de 62 %. Sur les marchés du crédit, les spreads ont en partie effacé l'écart enregistré en mars suite au stress sur le secteur bancaire. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). En Europe, les pays hors zone euro se sont bien comportés sur le mois, avec en tête le Royaume Uni (+3,3%) suivi de la Suisse (+2,7%) et la Suède (+2,1%). Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%). Le Japon surperforme quant à lui les autres régions, affichant une performance positive de +2,7%. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par de la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. La crise bancaire intervenue début mars a provoqué un resserrement notable des conditions financières, diminuant ainsi la nécessité de hausse des taux directeurs pour les Banques centrales et provoquant un recul des rendements obligataires. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons également conservé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED comme acquise, ainsi que notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un portage intéressant. En fin de mois, nous avons diminué légèrement notre exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. Focus sur le Secteur : Produits Domestiques et de Soins Personnels. Après avoir traversé un bouleversement durant la pandémie où les consommateurs ont changé leur manière de consommer, en particulier pour les produits d'hygiène, guidé par des consommateurs plus consciencieux de leur bien-être et le soin apporté à leur peau, le secteur des produits domestiques et de soins personnels traverse un nouveau changement des suites de l'inflation. Les attitudes des consommateurs à l'égard du développement durable changent, mais peut-être pas de la façon à laquelle on pourrait s'attendre. Les attitudes diffèrent même d'un pays à un autre. Par exemple, les consommateurs britanniques affirment que la réputation éthique globale de la marque leur importe plus que leurs homologues d'Europe continentale. Porter une attention plus particulière au profil environnemental des produits permet l'augmentation du nombre de consommateurs cherchant à trouver des produits utilisant des emballages non plastiques durables et des matières premières d'origine durable. Par ailleurs, l'attention portée sur les emballages et notamment les

emballages plastiques est toujours plus forte avec des réglementations par pays toujours plus ambitieuses pour réduire les plastiques à usage unique. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 52 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Mai 2023

Les grandes économies développées ont continué de subir, en mai, les effets du resserrement monétaire. Si, aux Etats-Unis, certains indicateurs ont tout de même surpris à la hausse, la tendance a plutôt été contraire en zone euro. Les chiffres chinois ont également suscité quelques déceptions. L'inflation restant très élevée, les grandes banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont de nouveau relevé leurs taux directeurs en début de mois. Cependant, ce cycle de hausse a semblé approcher de son terme, du moins aux Etats-Unis. Les obligations ont connu un retour de la volatilité sur les maturités courtes. Les actions ont évolué avec une forte dispersion entre pays et secteurs. Les marchés obligataires ont été marqués en mai par un retour de la volatilité sur la partie courte de la courbe des taux américaine. Le rendement de l'obligation États-Unis à 2 ans a augmenté de 23pb. L'attention des marchés est revenue sur la persistance de l'inflation sous-jacente et sur la nécessité pour la Fed d'en faire plus. Les investisseurs anticipent désormais une nouvelle hausse de taux et ont repoussé la première baisse de taux à la fin de l'année 2023. En effet, le travail de la Fed sur l'inflation n'est pas encore terminé. L'inflation sous-jacente demeure à des niveaux élevés et peine à reculer. Le marché du travail américain se refroidit mais reste tendu. La progression des salaires autour de 4% n'est pas compatible avec un objectif d'inflation de 2%. De plus, les loyers malgré les hausses de taux continuent d'augmenter. Sur le marché des taux euro, les mouvements ont été beaucoup plus limités. Du côté des marchés du crédit, les spreads se sont stabilisés en mai à mi-chemin entre le pic atteint en mars et les creux atteints en février. Légère baisse du MSCI World AC (-0,5%) sur le mois mais avec une forte divergence entre les régions et les secteurs. Globalement les marchés surexposés au secteur de la technologie l'emportent largement. Ainsi, les Etats-Unis (+0,5% sur l'indice MSCI) font mieux que la moyenne. Le Japon (+4,5%) en devise locale, profite en plus de la baisse du Yen, d'une amélioration de son économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Les autres régions sont en baisse. L'Europe consolide (-3,7%) sa très bonne performance du début d'année. Au sein de la zone euro (-3,4%), les Pays-Bas, surexposés sur la technologie font beaucoup mieux (+4,2%). Hors zone euro, le marché britannique recule de -5,7% et la Suisse de -2,2%. Le MSCI Pacific ex Japan perd -5,2%. Le MSCI pays émergents sous-performe (-1,2%) mais est lui aussi tiraillé entre deux forces ; d'un côté la baisse du marché chinois (-8,5%) et la hausse des marchés liés là encore à la technologie, à savoir Taiwan (+7,3%) et la Corée du Sud (+3,9%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en baisse sauf la technologie qui prend +8%. Les secteurs les plus en baisse sont l'immobilier (-10%) et les valeurs pétrolières (-10,3%) qui ont souffert de la hausse des taux longs et de la baisse du prix du pétrole. En Europe, les valeurs de croissance (-1,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-5,6%). Dans le contexte d'une volatilité toujours très forte sur les marchés obligataires, nous conservons une gestion prudente et mobile. Le vote obtenu pour le relèvement du plafond de la dette américaine a toutefois calmé la nervosité des marchés qui se sont à nouveau focalisés sur les risques inflationnistes et notamment sur l'évolution de l'inflation sous-jacente. Les rendements obligataires ont progressé sur le mois et les anticipations de relèvement des taux directeurs ont également augmenté d'un cran. Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cour » tels que l'Allemagne et plus encore la France. Nous avons renforcé notre exposition sur la dette souveraine US à 10 ans profitant de la récente tension sur les taux US et considérant la fin du cycle de hausse des taux de la FED comme acquise. Nous avons maintenu notre investissement en dette obligataire des pays émergents. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un portage intéressant. Au cours du mois de mai, nous avons diminué légèrement notre exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse compte tenu du ralentissement de l'économie américaine qui nous paraît inévitable dans les prochains mois. Nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient

d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Nous conservons notre positionnement sur les entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services aux collectivités, ce secteur bénéficie du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est également vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Secteur : Food Retail Alors que l'inflation continue d'augmenter en Europe et atteint les 7% selon Eurostat, l'inflation alimentaire est encore plus forte et atteint près de 10% impactant fortement la fréquentation de la grande distribution. Si celle-ci voit son chiffre d'affaires consolidé, voire augmenté, sa fréquentation baisse ainsi que le nombre de produits vendus. En effet, les consommateurs devant limiter leurs achats, ils se rendent moins souvent en grande surface et achètent en plus petite quantité. Cependant, les grandes surfaces semblent mieux tirer leur épingle du jeu que les commerces de proximité grâce à des prix plus attractifs, notamment aux promotions, aux prix discount et aux cartes fidélité. Dans ce contexte, la chasse au gaspillage par les magasins est ouverte et ravit les petits budgets qui se jettent sur les paniers ou les produits à date de consommation courte vendus à prix réduit. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Le mois de juin a été marqué par une hausse des rendements obligataires, en particulier sur les maturités courtes. Le marché anticipe que les banques centrales devront être plus agressives pour ramener l'inflation à 2%. En effet, les dernières données économiques publiées sont plus fortes que prévu aux États-Unis. La confiance des consommateurs américains s'est de nouveau redressée en juin. Le marché immobilier américain demeure résilient face aux hausses de taux. En parallèle, les banques centrales sont inquiètes de la persistance de l'inflation sous-jacente. Sintra a été l'occasion pour eux de réaffirmer la politique restrictive dans laquelle ils se sont engagés. Les banques centrales restent très engagées. "Le président de la Réserve fédérale, Jérôme Powell, a déclaré qu'au moins deux augmentations des taux d'intérêt sont probablement nécessaires cette année pour ramener le taux d'inflation à l'objectif de 2 % de la banque centrale américaine ". Même ton du côté de la BCE : « Dans un futur proche, il est improbable que la banque centrale soit en mesure d'affirmer avec certitude que les taux ont atteint leur point haut. » Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britanniques (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Les marchés ont désormais intégré que l'action des banques centrales s'inscrit dans la durée, avec la volonté de rester en territoire restrictif tant qu'elles n'auront pas la confirmation d'un recul pérenne de l'inflation sous-jacente, et ce malgré le risque de ralentissement économique qui s'accroît. Nous pensons qu'après la tension récente des rendements obligataires le potentiel de hausse supplémentaire

est limité, et nous affichons dans ce contexte une sensibilité globale de nos portefeuilles supérieure à celle des indices de référence. Sur le plan géographique nous avons maintenu notre surpondération sur les obligations souveraines américaines, et au sein de la zone euro sur les obligations portugaises et espagnoles offrant toujours un portage attractif. A l'inverse, nous sommes sous-exposés sur la dette allemande. Les pays émergents entament déjà pour la plupart un cycle d'assouplissement monétaire d'où le maintien de notre exposition sur la dette émergente. Enfin, nous conservons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) qui offrent aujourd'hui un rendement intéressant. Au cours du mois de juin, nous avons conservé une exposition légèrement sous-exposée au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous restons légèrement négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous avons réduit légèrement, notre sous-pondération aux entreprises technologiques. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Secteur : Banques L'un des objectifs les plus importants des banques est la décarbonisation de leurs portefeuilles. Les banques devraient s'engager afin d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, de ce fait, elles devraient fixer des objectifs : à moyen terme (2027 - 2035) et à long terme (2050). Les objectifs devraient être principalement sur la réduction des financed emissions et des facilitated emissions ainsi que sur leurs émissions opérationnelles. Pour les banques, les financed et facilitated emissions excèdent largement leurs émissions opérationnelles. Par conséquent, afin de réduire le volume total d'émissions, les secteurs émettant le plus d'émissions tels que le charbon, le pétrole et le gaz, le transport etc. sont des secteurs prioritaires pour les banques. Le secteur du charbon est particulièrement important pour les banques (et les investisseurs) car les climatologues stipulent que les activités liées au charbon devront être progressivement supprimées d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membre de l'OCDE afin de limiter le réchauffement à 1.5°C d'ici 2050. Dans la poursuite de la décarbonisation, les banques ont besoin d'établir une structure de gouvernance climatique robuste qui conduira à des stratégies de décarbonisation et à une standardisation du reporting. En général, les banques américaines et européennes engagées par nous sur ce thème sont à différentes phases de mise en œuvre de leurs diverses stratégies de décarbonisation. Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 53 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille SOLIDARITE et de son benchmark s'établissent à :

- Part SOLIDARITE - AMUNDI I (C) en devise EUR : 0,67%
- Part SOLIDARITE - AMUNDI P (C) en devise EUR : 0,15%
- Part SOLIDARITE - AMUNDI PERI (C) en devise EUR : 1,47%
- Part SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE (C) en devise EUR : 0,48%
- Part SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM en devise EUR : 0,52%
- Part SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME en devise EUR : 0,52%
- Part SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE en devise EUR : 0,03%
- Part SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME en devise EUR : 0,04%
- Part SOLIDARITE - INITIATIS SANTE en devise EUR : 0,62%
- Part SOLIDARITE - O en devise EUR : 0,93%
- Part SOLIDARITE - OPTIMUM (C) en devise EUR : 0,28%
- Part SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME (C) en devise EUR : 1,41%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	117 496 683,59	128 827 413,57
CPR MONETAIRE ESG I	48 817 942,90	81 054 194,69
AMUNDI EURO BOND ESR S	55 420 246,43	39 019 613,69
BFT AUREUS ISR I C	18 985 838,51	37 451 677,01
AN INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR EUR D	48 072 816,12	
NATIONAL AUSTRALIA BANK 1.875% 01/23	20 373 572,60	20 000 000,00
FRANCE 1.75% 25/05/2023	20 348 641,11	20 000 000,00
ALLEMAGNE 1.50% 02/23	20 298 898,08	20 000 000,00
ALLEMAGNE 1.50% 05/23	20 295 334,25	20 000 000,00
AMUNDI EURO MODERATO ESR	6 755 628,80	26 571 726,07

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 janvier 2023 Ajout Synthèse de l'offre de gestion :

Le 01 janvier 2023 Modification Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 01 janvier 2023 Ajout L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le 01 janvier 2023 Ajout Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le 01 janvier 2023 Modification Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 01 janvier 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 2,51%.

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 101,96%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 101,34%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou

plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

SOLIDARITE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP SOLIDARITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SOLIDARITE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	265 417 030,55	263 163 590,05
Actions et valeurs assimilées	26 937 504,89	17 344 819,02
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	26 937 504,89	17 344 819,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	238 454 287,66	245 728 586,03
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	238 454 287,66	245 728 586,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	25 238,00	90 185,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 238,00	90 185,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	404 584,57	501 678,69
Opérations de change à terme de devises		
Autres	404 584,57	501 678,69
COMPTES FINANCIERS	1 314 542,91	572 783,19
Liquidités	1 314 542,91	572 783,19
TOTAL DE L'ACTIF	267 136 158,03	264 238 051,93

Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	272 487 574,31	261 937 487,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 750 208,27	3 159 516,23
Report à nouveau (a)	620,45	2 336,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 102 167,94	-2 107 539,17
Résultat de l'exercice (a,b)	2 654 116,92	829 196,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	266 790 352,01	263 820 997,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	25 238,00	90 166,72
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	25 238,00	90 166,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 238,00	90 166,72
Autres opérations		
DETTES	320 568,02	326 887,31
Opérations de change à terme de devises		
Autres	320 568,02	326 887,31
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	267 136 158,03	264 238 051,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJE 600 EUROP 0922		7 245 920,00
DJE 600 EUROP 0923	6 725 100,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	95 181,69	157,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	661 226,81	559 617,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 994 611,15	2 089 483,68
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 751 019,65	2 649 259,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	38 473,75	8 395,24
Autres charges financières		
TOTAL (2)	38 473,75	8 395,24
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 712 545,90	2 640 863,96
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 745 607,31	1 543 938,30
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 966 938,59	1 096 925,66
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-18 072,53	-14 739,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	294 749,14	252 989,56
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 654 116,92	829 196,98

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012832764 - Part SOLIDARITE - O : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0011363761 - Part SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0011363753 - Part SOLIDARITE - INITIATIS SANTE : Taux de frais maximum de 1,10% TTC.

FR0011363746 - Part SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0011363712 - Part SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0011363738 - Part SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0013309200 - Part SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0011161173 - Part SOLIDARITE - AMUNDI P : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR0011161181 - Part SOLIDARITE - AMUNDI I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

FR0014005YL0 - Part SOLIDARITE OPTIMUM C : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR001400DBJ2 - Part SOLIDARITE – PÉRI : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

FR001400EF11 – Part SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME : Taux de frais maximum de 1,00% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I	Capitalisation	Capitalisation
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P	Capitalisation	Capitalisation
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE	Capitalisation	Capitalisation
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE - O	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C	Capitalisation	Capitalisation
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI	Capitalisation	Capitalisation
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	263 820 997,90	206 242 981,29
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	37 395 012,63	113 012 847,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-34 458 106,74	-38 388 584,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 602 660,35	5 300 185,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 631 311,93	-6 741 077,03
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	605 298,02	191 754,68
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 504 679,30	-1 313 766,76
Frais de transactions	-200 209,72	-171 250,95
Différences de change	-77 794,93	609 413,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 171 159,64	-15 261 173,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 704 735,18</i>	<i>-10 875 894,82</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 875 894,82</i>	<i>-4 385 278,90</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-115 423,00	14 165,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-25 238,00</i>	<i>90 185,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-90 185,00</i>	<i>-76 020,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-315 300,83	-219 653,14
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-174 139,53	-299 042,88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 966 938,59	1 096 925,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-294 749,14	-252 989,56
Autres éléments		262,85 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	266 790 352,01	263 820 997,90

(*) 30/06/2022 : soulte fusion fonds CPR REFLEX SOLIDAIRE

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	6 725 100,00	2,52
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	6 725 100,00	2,52
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 314 542,91	0,49
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 314 542,91	0,49								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	3 627 835,98	1,36	3 189 072,18	1,20	1 398 765,43	0,52	174 575,37	0,07
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			8 175,86				7 860,12	
Comptes financiers	88,74		8 227,96		4 295,98		43 415,80	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	370 192,20
	Coupons et dividendes en espèces	34 392,37
TOTAL DES CRÉANCES		404 584,57
DETTES		
	Frais de gestion fixe	166 365,81
	Autres dettes	154 202,21
TOTAL DES DETTES		320 568,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		84 016,55

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SOLIDARITE - AMUNDI I		
Parts souscrites durant l'exercice	32,694	388 941,75
Parts rachetées durant l'exercice	-372,161	-4 436 497,34
Solde net des souscriptions/rachats	-339,467	-4 047 555,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 464,306	
Part SOLIDARITE - AMUNDI P		
Parts souscrites durant l'exercice	208 351,876	23 298 119,54
Parts rachetées durant l'exercice	-128 667,845	-14 369 671,39
Solde net des souscriptions/rachats	79 684,031	8 928 448,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	821 049,947	
Part SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM		
Parts souscrites durant l'exercice	4 342,959	340 718,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 132,989	-245 998,38
Solde net des souscriptions/rachats	1 209,970	94 719,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 455,572	
Part SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME		
Parts souscrites durant l'exercice	5 592,983	433 756,41
Parts rachetées durant l'exercice	-9 836,495	-764 469,05
Solde net des souscriptions/rachats	-4 243,512	-330 712,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116 003,985	
Part SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE		
Parts souscrites durant l'exercice	10 990,789	3 213 923,16
Parts rachetées durant l'exercice	-10 554,562	-3 080 293,87
Solde net des souscriptions/rachats	436,227	133 629,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	84 980,306	
Part SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME		
Parts souscrites durant l'exercice	29 424,456	5 578 452,09
Parts rachetées durant l'exercice	-33 955,762	-6 434 295,90
Solde net des souscriptions/rachats	-4 531,306	-855 843,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	311 505,223	

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SOLIDARITE - INITIATIS SANTE		
Parts souscrites durant l'exercice	4 018,361	363 909,72
Parts rachetées durant l'exercice	-5 420,776	-491 328,56
Solde net des souscriptions/rachats	-1 402,415	-127 418,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 978,141	
Part SOLIDARITE - O		
Parts souscrites durant l'exercice	37 682,923	3 598 344,55
Parts rachetées durant l'exercice	-48 456,316	-4 628 194,13
Solde net des souscriptions/rachats	-10 773,393	-1 029 849,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	330 915,977	
Part SOLIDARITE OPTIMUM C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 915,026	178 647,41
Parts rachetées durant l'exercice	-79,000	-7 358,12
Solde net des souscriptions/rachats	1 836,026	171 289,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 838,026	
Part SOLIDARITÉ - PÉRI		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SOLIDARITE - AMUNDI I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - AMUNDI P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - INITIATIS SANTE Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - O Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SOLIDARITE OPTIMUM C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITÉ - PÉRI Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 136 328,91 0,31
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 713 019,67 0,82
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 0,52 0,53
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 27 574,76 0,46
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 42 580,07 0,46
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 235 351,94 0,94
Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 565 303,81 0,94

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 019,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts SOLIDARITE - O	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 621,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	806,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			238 454 287,66
	LU2300294589	AMD INDX MSCI EM ASIA SRI PAB UCTS ETFDR	4 984 476,25
	FR0013187325	AMUNDI EURO BOND ESR S	50 488 890,59
	FR0007038138	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	41 639 746,80
	FR0011089424	AMUNDI EURO MODERATO ESR	13 312 892,24
	LU1861136247	AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	8 673 181,79
	FR001400BW39	AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I C	13 206 166,09
	LU2439113387	AN INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR EUR D	48 086 873,42
	FR0010979278	CPR MONETAIRE ESG I	18 577 242,61
	FR0013340932	EUROPEAN HIGH YIELD ISR PART IC	2 697 425,43
	FR0011305564	FINANCE ET SOLIDARITE Z	23 597 340,85
	FR0013275252	IMPACT GREEN BONDS R2 D	13 190 051,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			238 454 287,66

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	15/06/2023	SOLIDARITE - O	294 749,14	0,90	4 257,49	0,013
Total acomptes			294 749,14	0,90	4 257,49	0,013

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	620,45	2 336,29
Résultat avant acompte(s)	2 948 866,06	829 196,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	294 749,14	
Total	2 654 737,37	831 533,27

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	605 274,95	348 106,75
Total	605 274,95	348 106,75

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	871 858,13	202 827,58
Total	871 858,13	202 827,58

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,08	0,44
Total	1,08	0,44

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM		
Affectation		
Distribution	38 992,34	18 058,94
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	39 776,26	18 281,80
Total	78 768,60	36 340,74
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	76 455,572	75 245,602
Distribution unitaire	0,51	0,24
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	914,38	834,21

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution	58 001,99	27 656,92
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	60 014,63	29 688,64
Total	118 016,62	57 345,56
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	116 003,985	120 247,497
Distribution unitaire	0,50	0,23
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 370,00	1 316,34

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE		
Affectation		
Distribution	102 826,17	11 836,17
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	103 177,84	12 063,02
Total	206 004,01	23 899,19
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	84 980,306	84 544,079
Distribution unitaire	1,21	0,14
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	3 765,77	3 481,36

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution	121 487,04	12 641,46
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	369 181,05	45 502,81
Total	490 668,09	58 144,27
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	311 505,223	316 036,529
Distribution unitaire	0,39	0,04
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	8 964,85	8 437,90

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE		
Affectation		
Distribution	34 532,02	18 731,17
Report à nouveau de l'exercice	210,19	
Capitalisation		73,59
Total	34 742,21	18 804,76
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	26 978,141	28 380,556
Distribution unitaire	1,28	0,66
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	374,13	366,86

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - O		
Affectation		
Distribution	244 877,82	85 422,34
Report à nouveau de l'exercice	2 699,39	640,57
Capitalisation		
Total	247 577,21	86 062,91
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	330 915,977	341 689,370
Distribution unitaire	0,74	0,25
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	4 771,79	4 595,53

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 823,66	1,07
Total	1 823,66	1,07

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,29	
Total	1,29	

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution	0,76	
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,76	
Total	1,52	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,000	
Distribution unitaire	0,76	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,02	

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 750 208,27	3 159 516,23
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 102 167,94	-2 107 539,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-8 351 959,67	1 051 977,06

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 566 527,69	-361 959,36
Total	-1 566 527,69	-361 959,36

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 481 779,66	-662 692,94
Total	-3 481 779,66	-662 692,94

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3,65	-0,75
Total	-3,65	-0,75

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM		
Affectation		
Distribution		14 296,66
Plus et moins-values nettes non distribuées		81 696,71
Capitalisation	-144 888,82	
Total	-144 888,82	95 993,37
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	76 455,572	75 245,602
Distribution unitaire		0,19

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution		22 847,02
Plus et moins-values nettes non distribuées		131 698,62
Capitalisation	-214 384,51	
Total	-214 384,51	154 545,64
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	116 003,985	120 247,497
Distribution unitaire		0,19

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE		
Affectation		
Distribution		65 944,38
Plus et moins-values nettes non distribuées		348 934,25
Capitalisation	-585 945,73	
Total	-585 945,73	414 878,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	84 980,306	84 544,079
Distribution unitaire		0,78

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution		79 009,13
Plus et moins-values nettes non distribuées		1 069 963,42
Capitalisation	-1 184 204,28	
Total	-1 184 204,28	1 148 972,55
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	311 505,223	316 036,529
Distribution unitaire		0,25

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE		
Affectation		
Distribution		12 203,64
Plus et moins-values nettes non distribuées		19 642,66
Capitalisation	-76 598,37	
Total	-76 598,37	31 846,30
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	26 978,141	28 380,556
Distribution unitaire		0,43

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - O		
Affectation		
Distribution		119 591,28
Plus et moins-values nettes non distribuées		110 804,40
Capitalisation	-1 091 089,30	
Total	-1 091 089,30	230 395,68
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	330 915,977	341 689,370
Distribution unitaire		0,35

SOLIDARITE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-6 532,03	-2,06
Total	-6 532,03	-2,06

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3,02	
Total	-3,02	

	30/06/2023	30/06/2022
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,61	
Total	-2,61	

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	120 268 870,43	134 886 587,51	206 242 981,29	263 820 997,90	266 790 352,01
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I en EUR					
Actif net	7 520 969,75	7 848 702,08	42 124 151,42	45 257 786,37	41 494 713,42
Nombre de titres	626,595	642,744	3 341,071	3 803,773	3 464,306
Valeur liquidative unitaire	12 002,92	12 211,24	12 607,97	11 898,13	11 977,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-213,56	225,87	121,83	-95,15	-452,19
Capitalisation unitaire sur résultat	139,54	75,77	115,50	91,51	174,71
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P en EUR					
Actif net	6 416 624,89	9 421 563,53	36 774 048,78	82 973 845,68	92 032 819,08
Nombre de titres	55 984,042	81 206,505	308 527,988	741 365,916	821 049,947
Valeur liquidative unitaire	114,61	116,01	119,19	111,92	112,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,04	2,15	1,15	-0,89	-4,24
Capitalisation unitaire sur résultat	0,77	0,14	0,50	0,27	1,06
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE en EUR					
Actif net	99,44	100,98	104,04	97,96	98,43
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,44	100,98	104,04	97,96	98,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,68	1,89	1,07	-0,75	-3,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,85	0,29	0,67	0,44	1,08

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM en EUR					
Actif net	5 873 055,54	6 377 357,08	6 390 583,13	5 943 053,83	6 036 199,32
Nombre de titres	72 266,809	77 570,378	75 825,143	75 245,602	76 455,572
Valeur liquidative unitaire	81,26	82,21	84,28	78,98	78,95
Distribution unitaire sur +/- values nettes		0,28	0,14	0,19	
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,24	1,90	1,08	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,44				-1,89
Distribution unitaire sur résultat	0,34	0,19	0,32	0,24	0,51
Crédit d'impôt unitaire	0,022	0,013	0,011		(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35	0,19	0,32	0,24	0,52
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME en EUR					
Actif net	7 696 350,77	8 040 748,00	9 082 394,75	9 377 889,65	9 043 861,72
Nombre de titres	95 913,458	99 059,148	109 142,681	120 247,497	116 003,985
Valeur liquidative unitaire	80,24	81,17	83,21	77,98	77,96
Distribution unitaire sur +/- values nettes		0,27	0,14	0,19	
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,23	1,90	1,09	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,42				-1,84
Distribution unitaire sur résultat	0,34	0,19	0,31	0,23	0,50
Crédit d'impôt unitaire	0,021	0,011	0,01		(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,35	0,19	0,32	0,24	0,51

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE en EUR					
Actif net	28 880 550,12	30 024 638,15	24 243 742,36	24 801 922,48	24 859 258,24
Nombre de titres	94 927,033	97 846,497	77 250,773	84 544,079	84 980,306
Valeur liquidative unitaire	304,23	306,85	313,83	293,36	292,52
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes		0,96	0,53	0,78	
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées		4,73	7,24	4,12	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-5,42				-6,89
Distribution unitaire sur résultat	0,68		0,44	0,14	1,21
Crédit d'impôt unitaire	0,083		0,04	0,04	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,68	-0,05	0,45	0,14	1,21
Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME en EUR					
Actif net	47 280 559,92	50 052 076,50	54 556 570,67	60 113 219,91	59 180 332,00
Nombre de titres	240 649,397	252 331,301	268 536,241	316 036,529	311 505,223
Valeur liquidative unitaire	196,47	198,35	203,16	190,20	189,98
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes		0,33	0,17	0,25	
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées		3,35	5,15	3,38	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-3,50				-3,80
Distribution unitaire sur résultat	0,24		0,14	0,04	0,39
Crédit d'impôt unitaire	0,006		0,025	0,02	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	-0,03	0,43	0,14	1,18

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE en EUR					
Actif net	2 545 989,16	2 441 163,77	2 681 939,37	2 613 551,55	2 469 776,80
Nombre de titres	26 523,283	25 199,184	27 144,079	28 380,556	26 978,141
Valeur liquidative unitaire	95,99	96,87	98,80	92,08	91,54
Distribution unitaire sur +/- values nettes		0,60	0,31	0,43	
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,19	1,85	0,69	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,70				-2,83
Distribution unitaire sur résultat	0,73	0,55	0,86	0,66	1,28
Crédit d'impôt unitaire	0,027	0,014	0,012	0,013	(*)
Parts SOLIDARITE - O en EUR					
Actif net	14 054 670,84	20 680 237,42	30 389 446,77	32 739 443,05	31 500 359,92
Nombre de titres	140 215,277	205 152,856	295 548,595	341 689,370	330 915,977
Valeur liquidative unitaire	100,23	100,80	102,82	95,81	95,19
Distribution unitaire sur +/- values nettes		1,16	0,30	0,35	
+/- values nettes unitaire non distribuées		0,72	1,44	0,32	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,80				-3,29
Distribution unitaire sur résultat	0,12	-0,11	1,20	1,00	1,64
Crédit d'impôt unitaire	0,021	0,014	0,012	0,013	0,013 (**)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C en EUR					
Actif net				187,42	172 730,71
Nombre de titres				2,000	1 838,026
Valeur liquidative unitaire				93,71	93,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,03	-3,55
Capitalisation unitaire sur résultat				0,53	0,99
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI en EUR					
Actif net					101,38
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					101,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-3,02
Capitalisation unitaire sur résultat					1,29
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME en EUR					
Actif net					100,99
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					100,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-2,61
Distribution unitaire sur résultat					0,76
Crédit d'impôt unitaire					(*)
Capitalisation unitaire sur résultat					0,76

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

(**) Le crédit d'impôt unitaire présenté correspond aux acomptes de l'exercice comptable, le crédit d'impôt unitaire définitif ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	989	175 824,42	0,07
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 320	281 424,00	0,11
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	2 173	244 505,96	0,09
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	990	167 409,00	0,06
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	5 691	254 558,43	0,09
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	16 837	336 335,91	0,13
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	2 555	496 564,25	0,18
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	6 283	237 403,16	0,09
KION GROUP AG	EUR	2 285	84 225,10	0,03
SAP SE	EUR	3 074	384 680,36	0,14
SIEMENS AG-REG	EUR	3 718	567 143,72	0,21
SIEMENS ENERGY AG	EUR	9 185	148 613,30	0,06
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	3 726	193 230,36	0,07
SMA SOLAR TECHNOLOGY	EUR	1 976	221 114,40	0,09
TOTAL ALLEMAGNE			3 793 032,37	1,42
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	2 394	175 839,30	0,07
TOTAL AUTRICHE			175 839,30	0,07
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	5 298	782 253,60	0,29
ORSTED	DKK	2 728	236 237,74	0,09
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	15 604	380 274,09	0,14
TOTAL DANEMARK			1 398 765,43	0,52
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	32 173	226 240,54	0,08
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	67 037	226 920,25	0,08
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	5 496	64 523,04	0,02
IBERDROLA SA	EUR	36 840	440 238,00	0,17
INDITEX	EUR	10 976	389 208,96	0,15
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	9 830	138 062,35	0,05
TOTAL ESPAGNE			1 485 193,14	0,55
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	11 192	394 629,92	0,14
NOKIA (AB) OYJ	EUR	34 679	133 011,30	0,05
TOTAL FINLANDE			527 641,22	0,19
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	1 444	237 104,80	0,09
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	2 101	344 984,20	0,13
AXA	EUR	17 954	485 206,85	0,18

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PARIBAS	EUR	5 608	323 693,76	0,12
BOUYGUES	EUR	5 784	177 915,84	0,07
BUREAU VERITAS SA	EUR	6 980	175 337,60	0,06
CAPGEMINI SE	EUR	1 377	238 978,35	0,09
DANONE	EUR	4 543	255 044,02	0,10
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 545	439 267,00	0,16
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	9 628	207 675,96	0,08
KERING	EUR	613	309 932,80	0,11
L'OREAL	EUR	320	136 672,00	0,05
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	963	411 297,30	0,16
LEGRAND SA	EUR	2 172	197 217,60	0,08
MICHELIN (CGDE)	EUR	8 784	237 695,04	0,09
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	3 763	276 580,50	0,10
SAINT-GOBAIN	EUR	4 463	248 722,99	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 312	551 315,52	0,21
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	2 926	295 087,10	0,11
TOTALENERGIES SE	EUR	8 666	455 398,30	0,17
VINCI SA	EUR	4 025	428 179,50	0,16
TOTAL FRANCE			6 433 307,03	2,41
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	8 029	405 464,50	0,15
KERRY GROUP PLC-A	EUR	3 645	325 790,10	0,13
TOTAL IRLANDE			731 254,60	0,28
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	46 010	283 789,68	0,11
ENI SPA	EUR	12 609	166 211,84	0,06
INTESA SANPAOLO	EUR	108 210	259 704,00	0,10
MONCLER SPA	EUR	2 603	164 874,02	0,06
NEXI SPA	EUR	14 835	106 544,97	0,04
PRYSMIAN SPA	EUR	7 661	293 263,08	0,11
TOTAL ITALIE			1 274 387,59	0,48
NORVEGE				
NEL ASA	NOK	162 075	174 575,37	0,07
TOTAL NORVEGE			174 575,37	0,07
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	73	115 763,40	0,04
AKZO NOBEL	EUR	2 502	186 949,44	0,07
ASML HOLDING NV	EUR	1 199	794 937,00	0,30
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	18 723	247 237,22	0,09
ING GROEP NV	EUR	21 199	261 553,26	0,10
IVECO GROUP NV	EUR	3 745	30 903,74	0,01
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	69 005	225 577,35	0,09
PROSUS NV	EUR	4 063	272 667,93	0,10
ROYAL PHILIPS	EUR	9 722	192 573,38	0,07

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	17 468	281 060,12	0,11
TOTAL PAYS-BAS			2 609 222,84	0,98
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMERICAN	GBP	10 351	269 344,32	0,10
ASTRAZENECA PLC	GBP	4 392	577 104,14	0,22
BRITVIC PLC	GBP	24 224	241 633,09	0,09
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	52 362	379 344,58	0,15
ITV PLC	GBP	98 277	78 218,48	0,03
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	464 958	236 176,88	0,09
NATIONAL GRID PLC	GBP	13 377	162 195,06	0,06
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	3 407	234 716,35	0,09
RENTOKIL INITIAL 05	GBP	41 777	299 398,18	0,11
SHELL PLC	EUR	28 910	797 771,45	0,30
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	22 549	333 183,38	0,12
UNILEVER PLC	EUR	5 429	259 017,59	0,09
VISTRY GROUP PLC	GBP	11 529	88 736,29	0,03
VODAFONE GROUP PLC	GBP	115 999	99 987,72	0,04
WEIR GROUP (THE)	GBP	9 238	189 033,71	0,07
TOTAL ROYAUME-UNI			4 245 861,22	1,59
SUISSE				
ALCON INC	CHF	3 494	265 258,34	0,11
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 616	561 822,04	0,21
DSM FIRMENICH	EUR	1 546	152 466,52	0,06
LONZA GROUP NOM.	CHF	680	371 612,11	0,14
NESTLE SA-REG	CHF	9 743	1 074 070,80	0,40
NOVARTIS AG-REG	CHF	4 265	393 268,79	0,14
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	187	161 240,92	0,06
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	2 857	800 562,98	0,30
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 763	308 122,28	0,12
TOTAL SUISSE			4 088 424,78	1,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 937 504,89	10,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées			26 937 504,89	10,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	39,429	41 639 746,80	15,60
AMUNDI EURO MODERATO ESR	EUR	132 558,919	13 312 892,24	4,99
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I C	EUR	129,964	13 206 166,09	4,95
CPR MONETAIRE ESG I	EUR	901,282	18 577 242,61	6,96
EUROPEAN HIGH YIELD ISR PART IC	EUR	2 697,764	2 697 425,43	1,01
FINANCE ET SOLIDARITE Z	EUR	225 855,1	23 597 340,85	8,85
IMPACT GREEN BONDS R2 D	EUR	155 669,359	13 190 051,59	4,95
TOTAL FRANCE			126 220 865,61	47,31

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
AMD INDX MSCI EM ASIA SRI PAB UCTS ETFDR	EUR	151 850	4 984 476,25	1,87
AMUNDI EURO BOND ESR S	EUR	582 353,579	50 488 890,59	18,93
AMUNDI INDEX MSCI USA S UCITS ETF DR AH	EUR	92 289	8 673 181,79	3,25
AN INDEX EURO AGG SRI UCITS ETF DR EUR D	EUR	1 100 895	48 086 873,42	18,02
TOTAL LUXEMBOURG			112 233 422,05	42,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			238 454 287,66	89,38
TOTAL Organismes de placement collectif			238 454 287,66	89,38
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 EUROP 0923	EUR	-290	-25 238,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-25 238,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-25 238,00	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			-25 238,00	-0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	25 238	25 238,00	0,01
TOTAL Appel de marge			25 238,00	0,01
Créances			404 584,57	0,15
Dettes			-320 568,02	-0,12
Comptes financiers			1 314 542,91	0,49
Actif net			266 790 352,01	100,00

Parts SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME	EUR	311 505,223	189,98
Parts SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME	EUR	1,000	100,99
Parts SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE	EUR	84 980,306	292,52
Parts SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM	EUR	76 455,572	78,95
Parts SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME	EUR	116 003,985	77,96
Parts SOLIDARITE - O	EUR	330 915,977	95,19
Parts SOLIDARITE - INITIATIS SANTE	EUR	26 978,141	91,54
Parts SOLIDARITE - AMUNDI I	EUR	3 464,306	11 977,78
Parts SOLIDARITE OPTIMUM C	EUR	1 838,026	93,97
Parts SOLIDARITE - AMUNDI RETRAITE	EUR	1,000	98,43
Parts SOLIDARITÉ - PÉRI	EUR	1,000	101,38
Parts SOLIDARITE - AMUNDI P	EUR	821 049,947	112,09

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - CA CONTRE LA FAIM

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	23 701,232	EUR	0,31	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	15 291,11	EUR	0,20	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	38 992,342	EUR	0,51	EUR

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - CA HABITAT ET HUMANISME

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	35 961,233	EUR	0,31	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	22 040,76	EUR	0,19	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	58 001,993	EUR	0,50	EUR

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - CCFD - TERRE SOLIDAIRE

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	40 790,54	EUR	0,48	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	62 035,63	EUR	0,73	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	102 826,17	EUR	1,21	EUR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISME

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	121 487,037	EUR	0,39	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	121 487,037	EUR	0,39	EUR

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - INITIATIS SANTE

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	28 327,05	EUR	1,05	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 204,97	EUR	0,23	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	34 532,02	EUR	1,28	EUR

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	168 767,14	EUR	0,51	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 618,32	EUR	0,02	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	69 492,36	EUR	0,21	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	244 877,82	EUR	0,74	EUR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part SOLIDARITE - R HABITAT ET HUMANISME

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,65	EUR	0,65	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,11	EUR	0,11	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	0,76	EUR	0,76	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
SOLIDARITE

Identifiant d'entité juridique :
969500P7PZ13OILJZV34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **44,88%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,08 (C+)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,00 (D+)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO BOND ESR - S(C)	Fonds	18,94%	FRA
AMUNDI INDEX EURO	Fonds	18,03%	LUX

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/07/2022** au **30/06/2023**

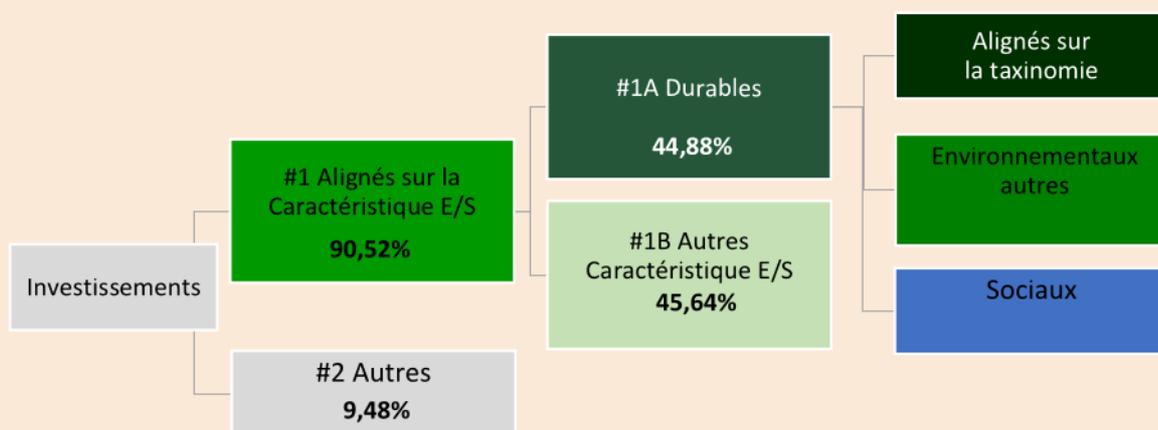
AGG SRI - UCITS ETF DR			
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI -I	Fonds	15,62%	FRA
FINANCE ET SOLIDARITE - Z	Fonds	8,85%	FRA
CPR MONETAIRE ISR - I-	Fonds	6,97%	FRA
AMUNDI EURO MODERATO ESR	Fonds	4,99%	FRA
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I	Fonds	4,95%	FRA
AMUNDI RESP INV-IMPACT GREEN BD - R2(D)	Fonds	4,94%	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Fonds</i>	89,38%
<i>Industrie</i>	1,67%
<i>Santé</i>	1,66%
<i>Finance</i>	1,40%
<i>Conso cyclique</i>	1,21%
<i>Conso non cyclique</i>	1,10%
<i>Technologies de l'info.</i>	0,87%
<i>Énergie</i>	0,68%
<i>Matériaux</i>	0,60%
<i>Services publics</i>	0,54%
<i>Services de communication</i>	0,38%
<i>Liquidités</i>	0,52%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour

refléter la part des revenus provenant des activités vertes dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

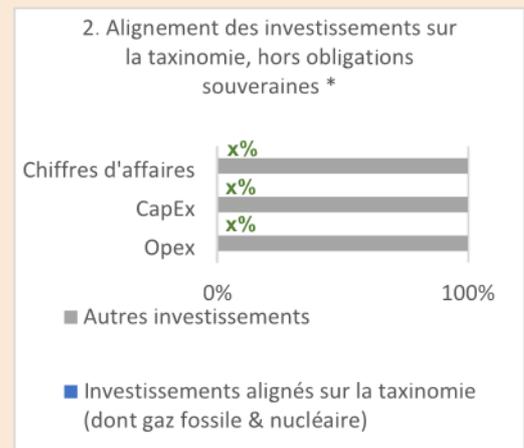
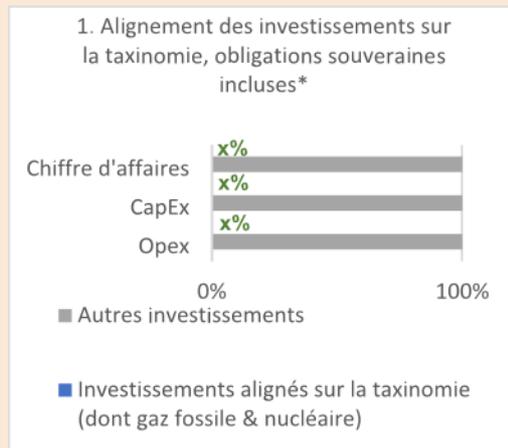
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres,

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com